



DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 08 JUILLET 2020**

Convocation le : 03 juillet 2020.

Etaient présents : P. BERQUET, P. GISLE, E. DUPONT, S. MURGADELLA, Y. GOUNOT, E. NIVET, F. FORZANI, B. LERISSON, N. THERRE, G. CASSEZ, C. JOYAU, A. MONY DECROIX, A. BODIN, C. LATRACE, Y. LAVIALLE.

Secrétaire de séance : S. MURGADELLA.

N°2020/33	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2020.
-----------	---

- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

N°2020/34	Décision Modificative n°1 – Budget communal.
-----------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix « Pour » et 2 « Abstentions » (Mme C. LATRACE et M. Y. LAVIALLE) :

- **DECIDE** de voter la Décision Modificative N°1 de la commune, laquelle se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Equilibrée en dépenses et en recettes à 177 106.00 €

Section d'investissement :

Equilibrée en dépenses et en recettes à 59 167.00 €

N° 2020/35	Remise gracieuse de loyers – Salon Détente Coiffure.
------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire une remise gracieuse des loyers des mois de mars, avril et mai 2020 du salon Détente Coiffure situé, 20 Place Saint Christophe, 78117 CHATEAUFORT.

N° 2020/36	Remise gracieuse d'occupation du domaine public – Terrasse de l'établissement « Le Saint Christophe ».
------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire une remise gracieuse de l'occupation du domaine public pour les mois de mars, avril, mai, juin et juillet 2020 pour la terrasse de l'établissement « Le Saint Christophe » situé 18 Place Saint Christophe, 78117 CHATEAUFORT.

N° 2020/37	Remise gracieuse d'occupation du domaine public – Terrasse de l'établissement « Le Resto ».
------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire une remise gracieuse de l'occupation du domaine public pour les mois de mars, avril, mai, juin et juillet 2020 pour la terrasse de l'établissement « Le Resto » situé 11 Place Saint Christophe, 78117 CHATEAUFORT.

N° 2020/38	Indemnités de fonction du Maire.
------------	----------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **FIXER** le montant annuel des indemnités du Maire à **38 %** de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale « 1027 ».
- **DIRE** que le Maire pourra percevoir rétroactivement cette indemnité à la date du **26 mai 2020**.

N° 2020/39	Indemnités des adjoints au Maire.
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **FIXER** le montant annuel des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à **17 %** de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale « 1027 ».
- **DIRE** que les adjoints pourront percevoir rétroactivement ces indemnités à la date figurant dans leurs arrêtés de délégation à savoir : **le 26 mai 2020**.

N° 2020/40	Indemnités des conseillers municipaux délégués au Maire.
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ALLOUER**, avec effet rétroactif au 26 mai 2020, une indemnité de fonction aux trois conseillers municipaux suivants :
 - Monsieur Bernard LERISSON, conseiller municipal ayant reçu une délégation par arrêté municipal n°2020/08 en date du 26 mai 2020.
 - Madame Françoise FORZANI, conseillère municipale ayant reçu une délégation par arrêté municipal n°2020/09 en date du 26 mai 2020.
 - Madame Nathalie THERRE, conseillère municipale ayant reçu une délégation par arrêté municipal n°2020/10 en date du 26 mai 2020.
- **DE FIXER** le montant annuel des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux délégués à **6 %** de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale « 1027 ».

N° 2020/41	Vote des taux d'imposition 2020.
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :
 - Foncier bâti : 16.79 %
 - Foncier non bâti : 87.43 %

N° 2020/42	Demande de subvention au titre de la DSIL 2020 - Contrat de ruralité. Travaux d'agrandissement du Centre de loisirs.
------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** l'avant-projet pour les travaux d'agrandissement du Centre de loisirs pour un montant de **58 105.00 € HT soit 69 726.00 € TTC.**
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL programme 2020 – Contrat de ruralité.
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :
 - par le budget communal,
 - par la subvention au titre de la DSIL 2020 – Contrat de ruralité,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

N° 2020/43	Programme triennal départemental 2020/2022 d'aide en matière de voirie.
------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020- 2022 d'aide aux communes et structure intercommunales en matière de voirie.
La subvention s'élèvera à 114 427.00 euros hors- taxes soit 56.60% du montant des travaux subventionnables plafonnés à 202 167.50 euros hors- taxes.
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier (*), annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.
- **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge.
- **IMPUTE** les travaux en dépense d'investissement.

N° 2020/44	Signature d'une convention de valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le Syndicat d'Énergie des Yvelines
------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier au SEY le dépôt des CEE pour notre commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le SEY les conventions nécessaires pour la valorisation des CEE des opérations de rénovation énergétiques sur la base du modèle joint.

N° 2020/45	Signature d'une convention cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de distribution publique d'électricité.
------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de distribution publique d'électricité.

N° 2020/46	Convention de renouvellement 2020-2023 avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (P.N.R) pour le poste de technicien(ne) de gestion de l'espace protégé du Domaine d'Ors.
------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec le PNR ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition par le Parc d'un(e) technicien(ne) de gestion de l'espace protégé du domaine d'Ors à 1/3 ETP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de renouvellement 2020-2023.
- **DIT** que la dépense est prévue au budget communal.
- **PREND ACTE** qu'en contrepartie, le P.N.R subventionne la commune à hauteur de 70 % du salaire et charges de l'équivalent tiers temps du garde nature tant que l'espace protégé du domaine d'Ors n'est pas classé « réserve naturelle régionale » par la Région. Monsieur le Maire devant solliciter annuellement cette subvention.

N° 2020/47	Désignation des délégués au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner en tant que délégués au Comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

M. E. DUPONT, comme délégué titulaire,
Mme. C. LATRACE, comme suppléante.

N° 2020/48	Désignation des représentants communaux au syndicat du Collège de Buc
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner les représentants communaux au syndicat du Collège de Buc suivants : Monsieur Guillaume CASSEZ – Monsieur Christophe JOYAU – Madame Patricia GISLE.
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal n°2020/33 du 25 mai 2020.

N° 2020/49	Désignation du délégué élu au Comité National d'Action Sociale
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner Mme Patricia Gisle, 1^{ère} adjointe à la Mairie de Châteaufort, en qualité de représentant au CNAS.

N° 2020/50	Proposition de liste de commissaires – Commission Communale des Impôts Directs.
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Propose** à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste ci-après pour la composition de cette commission

Titulaires	Adresse	Suppléant	Adresse
CHEVALIER Yves	26 chemin de la folie	BRIANT Jean-Philippe	31 place Saint Christophe
GIVERNE Pierre	47 rue d'Ors	CHANEAC Pierre	6 place du trou d'argent
LABARRE Myriam	24 rue de la Perruche	CRISCUOLO Jean-Dominique	1 chemin des bouleaux
MORMICHE Pascale	11 rue de la Tour	NIVET Emilien	13 chemin des réservoirs
LEPAUVRE Claude	15 impasse de la Longue Marre	LATRACE Christiane	9 rue des Orfèvres
WALTSBURGER Bernard	9 rue de l'église	Mme SCHMITT Claudine	12 rue des Orfèvres
ASESIO Claude	7 ruelles des marnières	PEREL Marc	5 rue de Trappes

THORAVAL Michèle	3 chemin des réservoirs	LAUR Marc	10 rue du Moulin
TIBERGHIEEN Dimitri	18 rue d'ORS	LERISSON Nelly	50 rue de la Perruche
WILZ Isabelle	14 chemin du gavois		

N° 2020/51	Recrutement temporaire d'un agent sous contrat.
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter un agent sous contrat à durée déterminée du 22 juin au 3 juillet 2020.
- **FIXE** le taux horaire brut à 10.34 € de l'heure + congés payés.

N° 2020/52	Motion pour la réduction des nuisances aériennes de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PROPOSE** d'adopter la motion suivante :

Pendant les deux mois de confinement, les riverains de l'aérodrome ont fait une expérience inédite : un ciel déserté, silencieux, qui a permis d'apprécier de nouveau le chant des oiseaux. Dès le 11 mai, le contraste a été violent : trafic intense, pleine puissance, trajectoires non respectées etc. Ce constat n'est pas à mettre uniquement sur le compte du beau temps et du relâchement des pilotes. On note sur une période de 5 semaines, une augmentation de 25% du trafic par rapport à la même période en 2019, avec une météo très similaire... Alors que 2019 avait déjà vu une augmentation de 20% de ce trafic !

Devant ce constat, il devient évident pour les habitants des communes les plus concernées (Boullay-les-Troux, Châteaufort, Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Toussus-le-Noble, Villiers-le-Bâcle, Voisins-le-Bretonneux) que la solution passe par des mesures nettement plus draconiennes que celles expérimentées en 2019, et encore appliquées en 2020.

Nous demandons :

- dès à présent, la mise en œuvre du retour de la plage de silence,
- des tranches horaires très restreintes pour les avions à indice de performance inférieurs à 100,
- des contrôles stricts et fréquents du respect des règles et des sanctions dissuasives,
- une limitation modulée des flux quotidiens, pas seulement annuels,
- la délocalisation des hélicoptères (sauf activités de maintenance),
- la limitation des vols aux instruments (IFR) et analyse fine de leurs comportements.

Des trajectoires optimisées/assistées et diverses bonnes pratiques restent également à définir et surtout à respecter par tous les usagers (privés et aéroclubs).

Ces objectifs doivent être atteints selon un échéancier précis, validé et contrôlé par le représentant de l'État. Si ce planning n'est pas actionné à court terme, les élus, avec le soutien actif des habitants, seraient amenés à demander d'autres orientations.

La seule issue pour envisager un « aérodrome du futur » à moyen terme, est d'électrifier l'essentiel de la flotte autorisée à y voler. En y associant tout un écosystème, à vocation régionale, basé sur l'énergie électrique et la résilience climatique, la plateforme retrouverait un avenir et un rayonnement.

Ici plus qu'ailleurs, le monde d'après ne peut plus être comme celui d'avant. Faisons respecter les limites de bruit admissibles définies par l'OMS de 45dB.

Les solutions existent, les moyens fiables de mesurer le bruit généré par les activités aériennes sont connus.

Nous demandons en urgence la mise en œuvre du retour de la plage de silence.

N° 2020/53	Motion contre la déclaration d'utilité publique modificative concernant le projet de la ligne 18 du réseau de transport du Grand Paris Express.
-------------------	--

Pour faire suite au maintien du métro sur viaduc d'une partie de la ligne 18 sur le territoire de leur commune, les membres du conseil municipal de Châteaufort ont souhaité voter une motion qui sera publiée dans le registre d'enquête afin de réaffirmer le désaccord de la commune.

Considérant que la variante de tracé retenue pour ce métro dans le dossier d'enquête publique est celle en aérien (viaduc) sur 14 kilomètres (dossier d'enquête publique, pièce G-2, scénario 2.1 pages 162-163),

Considérant les nuisances sonores induites d'une part par le passage de métro toutes les 3 à 4 minutes avec un niveau sonore de 67 db (dossier d'enquête publique, pièce G.3, page 42) et d'autre part par les flux de véhicules se rendant aux gares,

Considérant la nuisance visuelle d'un viaduc pouvant culminer à 10 mètres de hauteur sur des piliers implantés tous les 35 mètres et cela au milieu des terres agricoles (dossier d'enquête publique, page 25, pièce G-2),

Considérant l'absence d'études sur les alternatives proposées, tel que le remplacement du TCSP par un Tramway qui conduirait à la suppression de la ligne 18 et permettrait de réaffecter ainsi entre 10 et 14 hectares aux agriculteurs,

Considérant le commentaire émis dans l'enquête publique « sera peut-être au centre d'un développement urbain important dans quelques années » incompatible avec la zone ZPNAF,

Considérant un contexte récent de crise sanitaire, sociale et environnementale qui a démontré la nécessité de conserver des lieux de production et d’approvisionnement de proximité,

Considérant que les communes présentes sur le tracé prévu entre Palaiseau et Magny-les-Hameaux ne doivent pas subir sur leur territoire les contraintes économiques dues à la construction de gares supplémentaires en amont du parcours,

Considérant qu’il est toujours temps d’examiner le remplacement de la ligne 18 sur le tracé entre Massy et Versailles en le remplaçant par un Tramway qui pourrait desservir l’ensemble des communes et des pôles d’activités,

Considérant que la Société du Grand Paris n’a pas pris en compte les autres moyens de transports possibles,

Considérant que les études réalisées depuis des années démontrent que cette ligne ne répond pas aux besoins de déplacement sur le plateau de Saclay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **DEMANDE** d’une réunion publique.
- **DEMANDE** l’abandon du choix du scénario 2.1 au profit d’un scénario alternatif souterrain ou en tranchée (2.2, 2.3 ou nouveau scénario à étudier).
- **DEMANDE** l’enfouissement ou la mise en tranchée couverte du métro si cette tranche de la ligne 18 devait se réaliser.
- **DEMANDE** les études démontrant la rentabilité du projet.
- **DEMANDE** l’étude d’un projet global structurant, du doublement de la RD36, du TCSP et de la ligne 18.

Compte-rendu des décisions du Maire.

- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 30 rue des Orfèvres.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 16 rue des Orfèvres.

- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 27 rue des Orfèvres.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 59 rue d'Ors.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 10 route de Chevreuse .
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 10 route de Chevreuse cadastré 2, chemin du Gavoy.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 10 route de Chevreuse cadastré 6, rue du Bois des Roches.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 13 place de la Mairie.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 4 impasse du verger.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 2 rue d'Ors.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 5 rue du Lavoir.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 2 chemin de la Fabrique.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 13 rue de la Tour.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 60 rue d'Ors.
- Décision de non exercice du droit de préemption urbain du bien situé au 24 Place Saint Christophe.
- Décision de mettre en place les tarifs suivants au titre de l'occupation du domaine public pour l'organisation de stages de tennis et multisports : 5 € pour la demi-journée et 10 € pour la journée entière.

La séance est levée à 22h26.

Le Maire,

Patrice BERQUET

